



Promotion du tissu associatif local

L'instauration d'une bonne gouvernance locale reste tributaire de la présence d'un tissu associatif dynamique pouvant jouer un rôle d'interface et d'intermédiaire entre les instances communales et les citoyens.

Au-delà d'assumer des missions d'encadrement et de sensibilisation des citoyens, les associations peuvent être des partenaires des Communes en contribuant à optimiser l'efficacité de l'action communale et en participant à l'animation sociale et culturelle des quartiers. Dans ce sens, il est de plus en plus recommandé d'œuvrer à la promotion d'un tissu associatif actif en lui apportant tout l'appui et le soutien nécessaires. Au Maroc, plusieurs Communes sont parvenues à améliorer leur attractivité culturelle grâce à la forte implication et au dynamisme de leur tissu associatif.



LES BÉNÉFICES



Sociaux

- Implication et participation renforcées des citoyens dans la vie sociale et politique communale.
- Des citoyens informés régulièrement sur les projets de la Commune, les difficultés et limites de l'action communale.
- Favorisation d'une culture de structuration dans l'interaction entre citoyens et associations.



Communaux

- Valorisation des partenaires associatifs en tant qu'intermédiaires entre la Commune et les citoyens et promoteurs d'activités sociales et culturelles.
- Facilitation de la mise en œuvre des projets communaux grâce au travail d'encadrement, de sensibilisation et d'information assuré par les associations locales.

LES COMMUNES MAROCAINES DÉJÀ ENGAGÉES

La Maison des associations à Chefchaouen

La Commune de Chefchaouen a formalisé son soutien aux associations locales à travers la création de la « Maison des Associations » comme dispositif de promotion, d'accompagnement et de soutien à l'action associative locale. À travers cette structure d'accueil, la Commune propose une gamme de services facilitant l'action des associations, incluant notamment :

- › Domiciliation juridique et service courrier ;
- › Appui logistique par la mise à disposition de salle de réunions, matériel informatique et de reprographie, véhicule communal ;
- › Création d'espaces de réseautage entre les associations locales et communication autour de la vie associative.

Grâce à cette Maison des associations, la Commune a activement contribué à redynamiser l'action associative au niveau de la ville et à favoriser la diversité des activités sociales, culturelles et sportives organisées par les associations locales.



CONTACT

Associations maison, Tél. : 05 39 88 27 30 • Espasso2016@gmail.com
www.chefchaouen.ma

COMMENT FAIRE ?

1. Identification et sensibilisation à l'action associative

- › Identifier les modalités d'amélioration de l'action associative et les pistes de collaboration avec les associations locales.
- › Organiser des ateliers de consultation et sensibilisation avec le tissu associatif et les citoyens pour discuter de l'action associative dans la ville et les pistes de collaboration.
- › Mettre en place, au sein de la Commune, un comité chargé d'assurer le suivi et la promotion de l'action associative.
- › Élaborer une charte définissant les modalités de collaboration entre la Commune et les associations locales.

2. Promotion de l'action associative au niveau de la ville

- › Mettre en place des espaces dédiés aux échanges et à la collaboration entre les associations locales.
- › Organiser, en partenariat avec le tissu associatif, des ateliers de sensibilisation grand public sur le montage juridique et le fonctionnement des associations.
- › Assurer des formations au profit des associations locales (animation, communication, financement, etc.) et leur fournir une information régulière (manifestations, appels à projets...).
- › Promouvoir auprès du grand public les activités organisées par le tissu associatif local.
- › Organiser des activités et des manifestations avec les différentes associations locales.

3. Suivi et évaluation

- › Organiser des ateliers périodiques avec les associations pour faire le bilan de leurs activités et de la coopération avec la Commune.
- › Évaluer l'efficacité des outils d'appui de l'action associative proposés par la Commune.

Identification et sensibilisation à l'action associative

Promotion de l'action dans la ville

Suivi et évaluation

Point de départ

- › Réaliser un état des lieux du tissu associatif local et identifier les principales contraintes entravant leur action.
- › Se concerter sur les différentes modalités de collaboration avec le tissu associatif et les pistes à mettre en place pour soutenir et redynamiser son action.

Défis à relever

- › Susciter et motiver les citoyens à s'inscrire dans l'action associative.
- › Instaurer une culture de collaboration et de coopération entre les associations et la Commune.
- › Développer l'esprit de prise d'initiative, de dynamisme et d'entrepreneuriat chez les associations.

Conseils pratiques

- › Motiver et inciter les associations locales à assurer une plus grande couverture du territoire communal.
- › Créer un effet d'émulation entre les associations locales à travers l'organisation de concours et de compétitions.
- › Évaluer de manière continue les besoins du tissu associatif local et faire preuve de réactivité en adaptant l'offre de services.

CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

CoMun est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale mis en œuvre par la Direction générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Gouvernement fédéral allemand. Ce programme contribue au processus de décentralisation ainsi qu'à la mise en place de structures participatives au Maroc.

PLUS D'INFOS

- Guides gouvernance participative : www.co-mun.net/maroc/les-reseaux-thematiques/remagp-gouvernance-participative
- Etat des lieux des approches participatives : <http://www.co-mun.net/maroc/les-reseaux-thematiques/remagp-gouvernance-participative/etat-des-lieux-et-benchmarking>

